

Séance ordinaire du 3 mars 2014

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce troisième jour du mois de mars deux mille quatorze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absente : le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement durable, et Danielle Bilodeau, greffière.

CV-2014-01-64

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 février 2014, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 4.2 intitulée :

« Comité exécutif

Appui au projet de clinique médicale présenté par les cliniques radiologiques Lévis et Lévis-Métro »

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-65

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-01-66

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2014

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le dix-sept février 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-67

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 10, 11, 12, 17, 18 et 21 février 2014

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 10, 11, 12, 17, 18 et 21 février 2014 est déposé.

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant l'adoption d'une nouvelle structure organisationnelle à la Direction du service de police et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2014-01-68

Adoption d'une nouvelle structure organisationnelle à la Direction du service de police

Réf. : [RH-2014-011](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le projet de structure organisationnelle annexé à la fiche de prise de décision RH-2014-011.

De mandater la Direction du service de police et la Direction des ressources humaines pour sa mise en œuvre.

D'abolir le poste-cadre de directeur adjoint.

De créer les postes-cadres d'inspecteur-chef - Surveillance du territoire et d'inspecteur-chef - Planification opérationnelle et enquêtes et de procéder à un appel de candidatures interne afin de pourvoir aux postes ainsi créés.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-69

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, SCFP, concernant la fourniture d'équipements et de vêtements de protection individuelle

Réf. : [RH-2014-009](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, SCFP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2014-009, concernant la fourniture d'équipements et de vêtements de protection individuelle.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-70

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, SCFP, concernant le nouvel horaire modulé de l'éconcentre

Réf. : [RH-2014-013](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, SCFP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2014-013, concernant le nouvel horaire modulé de l'éconcentre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-71

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au règlement RV-2014-13-10

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- ✓ Règlement RV-2014-13-10 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.
-

CV-2014-01-72**Aide financière à l'Université du Québec à Rimouski - campus de Lévis**Réf. : [DG-2014-029](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder une aide financière de 1 500 \$ à l'Université du Québec à Rimouski - campus de Lévis pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-73**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Maison natale de Louis Fréchette**Réf. : [DG-2014-033](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Maison natale de Louis Fréchette, le 6 avril 2014 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cette activité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-74**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Ressources-naissances**Réf. : [DG-2014-038](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de Ressources-naissances, le 9 avril 2014 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-75**Demande au Canadien national relativement à la réhabilitation finale du terrain visé par le déversement dans le secteur de la Grande plée bleue**Réf. : [ENV-2014-010](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De demander au Canadien national la réhabilitation finale du terrain contaminé à la suite du déversement causé lors du déraillement survenu en 2004 dans le secteur de la Grande plée bleue dans les plus brefs délais et de transmettre copie de la présente résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et à Environnement Canada.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-76**Contrat à intervenir avec la Société en commandite Gaz métro concernant l'octroi d'une contribution financière dans le cadre du programme d'efficacité énergétique (P.E.É.)**Réf. : [INF-BI-2014-001](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure le contrat à intervenir avec la Société en commandite Gaz Métro concernant l'octroi d'une contribution financière dans le cadre du programme d'efficacité énergétique (P.E.É.), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2014-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-77**Attribution de contrats pour la location de machinerie avec main-d'œuvre pour le récurage de conduites sanitaires, pluviales et autres ouvrages**Réf. : [INF-TP-2014-006](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer les contrats pour la location de machinerie avec main-d'œuvre pour le récurage de conduites sanitaires, pluviales et autres ouvrages (appel d'offres 2013-50-79) de la façon suivante :

- ✓ projet A, Service des travaux publics, à Vaccum national services aux industries inc., pour une période de cinq ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 616 675 \$, avant TPS et TVQ;
- ✓ projet B, Service du traitement des eaux, à Qualinet environnement inc., pour une période de cinq ans, aux prix mentionnés à sa soumissions, pour une dépense estimée à 251 250 \$, avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à leur soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-78

Adhésion à l'entente de principe intervenue entre l'Union des municipalités du Québec et Gaz Métro

Réf. : [INF-GEN-2014-012](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adhérer à l'entente de principe intervenue entre l'Union des municipalités du Québec et Gaz Métro, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-GEN-2014-012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-79

Attribution de contrats pour la location de pelles hydrauliques avec opérateur pour les années 2014 et 2015

Réf. : [INF-GEN-2014-023](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer les contrat pour la location de pelles hydrauliques avec opérateur (appel d'offres 2014-50-03) pour les années 2014 et 2015, de la façon suivante :

- ✓ projet 1, location de pelles hydrauliques avec opérateur d'une capacité de 0,6 mètre cube, à Excavation JVL inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 168 000 \$, avant TPS et TVQ;
- ✓ projet 2, location de pelles hydrauliques avec opérateur d'une capacité de 1,6 mètre cube, à Excavation Jos Pelletier (2007) inc., au prix

mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 158 400 \$, avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à leur soumission.

Adoptée à l’unanimité

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant l’attribution du contrat pour la fourniture de béton bitumineux pour la période printanière et il mentionne qu’il s’abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2014-01-80

Attribution du contrat pour la fourniture de béton bitumineux pour la période printanière

Réf. : [INF-TP-2014-009](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D’attribuer le contrat pour la fourniture de béton bitumineux pour la période printanière du 1^{er} mars au 30 avril 2014 (appel d’offres 2014-50-04) à Les entreprises Lévisiennes inc. au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 93 375 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l’unanimité

CV-2014-01-81

Aide financière à des organismes de la communauté

Réf. : [DVC-2014-002](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D’accorder aux organismes de la communauté suivants l’aide financière indiquée afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

▪ Association des personnes handicapées de Lévis inc.	2 562 \$
▪ Centre aide et prévention jeunesse de Lévis	3 655 \$
▪ Amalgame MDJ Ouest	2 295 \$
▪ Groupe scout de Saint-Étienne (District Rive-Sud/Beauce) inc.	1 612 \$
▪ Service d’entraide de St-Jean-Chrysostome	2 044 \$
▪ Club de ski de fond de St-Jean-Chrysostome inc.	17 011 \$
▪ Le groupe Déziel inc.	3 222 \$
▪ Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc.	27 682 \$

▪ Club de la bonne entente St-Étienne-de-Lauzon	1 131 \$
▪ Travail jeunesse	4 583 \$
▪ La société grand village inc.	18 060 \$
▪ Le patro de Lévis inc.	22 144 \$
▪ Le service d'entraide de Charny inc.	1 235 \$
▪ Service d'entraide de St-Romuald inc.	2 209 \$
▪ La maison des jeunes de St-Jean-Chrysostome inc.	1 162 \$
▪ L'adoberge Chaudière-Appalaches	1 301 \$
▪ Atelier occupationnel Rive-Sud inc.	1 214 \$
▪ Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière	8 234 \$
▪ Maison natale de Louis Fréchette	1 337 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-82

Orientations concernant l'avenir de la gare de Via rail du secteur Charny

Réf. : [DVC-2014-003](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De réitérer la position de la Ville prise le 19 août 2013 par la résolution CV-2013-08-00 et de poursuivre les représentations auprès de Via rail et de Transport Canada, afin de rétablir et de consolider l'offre de service de Via rail dans le secteur Charny au bénéfice de la population lévisienne et de maintenir, en attendant une décision finale de leur part, la disponibilité des espaces loués par la Maison des jeunes de Charny.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-83

Crédits additionnels pour des revenus reportés de l'entente de développement culturel

Réf. : [DVC-ART-2014-007](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accorder des crédits additionnels au montant de 17 130 \$, ce montant correspondant aux revenus reportés au budget 2014 au poste 01-383-00-004, et ce, pour la réalisation de la liste des projets reportés de l'entente de développement culturel, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2014-007.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-84

Demande à la Société d'habitation du Québec pour l'obtention de logements supplémentaires dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Réf. : [URBA-2014-035-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De demander à la Société d'habitation du Québec d'accorder 375 nouvelles unités de logements sociaux et communautaires, avec une garantie minimale de 125 unités par année, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, pour combler les besoins de nouveaux logements, permettre une meilleure planification dans l'élaboration des projets ainsi que pour sécuriser, dans un délai raisonnable, les différents partenaires impliqués qui mobilisent des ressources humaines et financières importantes et en conséquence, de prévoir les montants nécessaires au programme triennal des immobilisations selon l'évolution des projets, de manière à permettre la réalisation de ces unités de logements.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-85

Modification de la résolution CV-2012-05-63 « Acquisition de servitudes (route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis) »

Réf. : [DEV-2014-014](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De modifier la résolution CV-2012-05-63 « Acquisition de servitudes (route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis) » par le remplacement des mots et des chiffres « le lot 4 964 357 » par les mots et les chiffres « les lots 4 839 470 et 4 964 357 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-86

Utilisation du quai Paquet pour la tenue de l'événement le Grand défi Chez Victor

Réf. : [DEV-2014-050](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'entériner et d'autoriser conséquemment l'utilisation du quai Paquet, le 1^{er} mars 2014 pour la tenue de l'événement le Grand défi Chez Victor organisé par l'organisme à but non lucratif *Circuit Québécois de canot à glace* et l'offre des services énumérés à la fiche de prise de décision DEV-2014-050 à titre d'aide logistique selon les disponibilités financières et matérielles des directions impliquées pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-87**Avis de motion du Règlement RV-2014-13-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**Réf. : [URBA-2014-013-R-2](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'assurer la concordance au programme particulier d'urbanisme « Secteur des crans partie sud du boulevard de la Rive-Sud », par la création de nouvelles zones, la modification de limites de zones existantes et l'identification d'une zone et par la modification des usages autorisés et des normes applicables sur le territoire visé.

CV-2014-01-88**Avis de motion du Règlement RV-2014-13-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale**Réf. : [URBA-2014-013-R-2](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à l'égard des zones du territoire visé par le programme particulier d'urbanisme « Secteur des crans partie sud du boulevard de la Rive-Sud ».

CV-2014-01-89**Avis de motion du Règlement RV-2014-13-23 concernant les interventions sur la propriété de la Ville par les entreprises de télécommunication**Réf. : [INF-GEN-2014-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-23 concernant les interventions sur la propriété de la Ville par les entreprises de télécommunication.

Ce règlement a pour objet d'établir les règles relatives aux interventions effectuées par une entreprise de télécommunication sur la propriété de la Ville.

CV-2014-01-90**Avis de motion du Règlement RV-2014-13-24 modifiant le Règlement RV-2013-12-36 de tarification pour les biens et les services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures**Réf. : [INF-GEN-2014-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-24 modifiant le Règlement RV-2013-12-36 de tarification pour les biens et les services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable concernant l'étude d'une demande d'intervention sur la propriété de la Ville par les entreprises de télécommunication.

CV-2014-01-91

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-25 décrétant un emprunt de 3 963 500 \$ pour étaler l'ajustement 2014 requis pour neutraliser les effets du nouveau traitement comptable du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ)

Réf. : [FSA-TRE-2014-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-25 décrétant un emprunt de 3 963 500 \$ pour étaler l'ajustement 2014 requis pour neutraliser les effets du nouveau traitement comptable du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ).

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 3 963 500 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'étaler l'ajustement 2014 requis pour neutraliser les effets du nouveau traitement comptable du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ).

CV-2014-01-92

Adoption du Projet de règlement RV-2014-13-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme et assemblée publique de consultation

Réf. : [URBA-2014-013-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-013-R-2.

De permettre au maire ou à la personne qu'il désigne de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme lors d'une séance de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-93**Adoption du Projet de règlement RV-2014-13-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**Réf. : [URBA-2014-013-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-013-R-2.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-94**Adoption du Projet de règlement RV-2014-13-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale**Réf. : [URBA-2014-013-R-2](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-013-R-2.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-95**Adoption du Second projet de Règlement RV-2013-12-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales isolées, zone M0890, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**Réf. : [URBA-2014-031](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Second projet de règlement RV-2013-12-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-09-46.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-96**Adoption du Règlement RV-2014-13-19 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**Réf. : [INF-GEN-2014-011-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-19 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue du Mont-Marie (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2014-13-19 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-97

Adoption du Règlement RV-2014-13-20 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit

Réf. : [INF-GEN-2014-011-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-20 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier les heures où le virage à droite à un feu rouge est interdit sur la rue de l'Église, à l'intersection de la rue Commerciale (secteur Saint-Jean-Chrysostome) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2014-13-20 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-98**Adoption du Règlement RV-2014-13-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-34 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville**Réf. : [DG-2014-025](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-34 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de réviser le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville, conformément à la loi, avec modifications quant au libellé du titre du paragraphe 4° de l'article 4 visant uniquement à en préciser le contenu, ce code d'éthique comprenant essentiellement les valeurs de la Ville en matière d'éthique, les règles déontologiques devant être observées et les sanctions applicables à un manquement à l'égard de ce code ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2014-13-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-34 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-99**Adoption du Règlement RV-2014-13-12 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (exclusion de la zone agricole de terrains situés dans le voisinage de la rue des Dahlias, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**Réf. : [URBA-2014-046](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-12 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de créer une aire d'affectation PÉRI-URBAINE à même une aire d'affectation RESSOURCES, et ce, à l'égard des lots et parties de lots exclus de la zone agricole, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon (secteur 15), par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans sa décision portant le numéro 365092 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D’adopter le Règlement RV-2014-13-12 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d’aménagement et de développement révisé, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-00-45.

Adoptée à l’unanimité

CV-2014-02-00

Période d’intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2014-02-01

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-02-02

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

À 21 heures, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Danielle Bilodeau, greffière
